

Prévoyance Ville 2027

Une protection encore au rabais

L'actuel contrat de prévoyance « Collecteam » en vigueur depuis 2020 - et à adhésion facultative - s'achèvera à la fin de cette année 2026. **À partir du 1^{er} janvier 2027, un nouveau contrat de prévoyance sera mis en place. L'adhésion sera obligatoire** pour tous les agents (quelques cas de dispense seulement). Il s'agit d'une obligation réglementaire posée par la loi du 22 décembre 2025. Elle s'impose à la Ville employeur et aux agents.

Ce marché attribué cet été au groupe CNP Assurance, filiale de La Poste, **couvrira le risque de perte de salaire lorsque le plein traitement n'est plus assuré** (l'agent.e touchera 90 % du salaire net en cas d'incapacité de travail (maladie prolongée), d'invalidité ou d'inaptitude).

La cotisation mensuelle obligatoire prélevée directement sur la fiche de paye sera de 1,97 % du traitement (brut + IFSE + primes récurrentes fixes et non soumises à service fait). Il ne s'appliquera pas aux éléments variables ni au CIA.

Une prise en charge Ville insuffisante

La Ville ne prendra en charge que 50% de la cotisation pour tous les agents gagnant 1951 € bruts et plus. Seuls les agents percevant moins de 1951 € bruts bénéficieront d'une cotisation prise en charge par la Ville à 100%.

Pour la **CFTC**, ce niveau de prise en charge de la Ville qui contribue encore à fragiliser une majorité d'agents touchés par l'augmentation du coût de la vie est très insuffisant.

La **CFTC** demande une prise en charge plus juste : à 100% pour la première part de la rémunération jusqu'à 1950 € pour tous les agents, puis à 50% pour la part de rémunération restant au-delà de 1950 € (*ramenant la cotisation obligatoire à environ 5 € par mois au lieu d'environ 25 € chaque mois pour un agent touchant 2500 €*).

L'Exécutif a refusé cette proposition, pénalisant les salaires à 1 euro près ! La **CFTC a donc voté CONTRE** ce projet au Comité social territorial central du 25 juin dernier.

Aux élus et élus de se montrer à la hauteur !

Cette participation de l'employeur sera présentée au vote du Conseil de Paris de novembre prochain. La **CFTC** demande aux élus de revoir à la hausse cette prise en charge pour une Ville de Paris à la hauteur de ses ambitions.

La CFTC à vos côtés

Pour vous défendre et vous informer

